

COURRIER CONFEDERAL

Bulletin d'information du Bureau Confédéral

Sommaire

APPEL DU BUREAU CONFEDERAL

Sécurité sociale, sans attendre
tous ensemble pour l'action
- PAGE 1

CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE

argumentaire - page 2

TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES

Lettre de R. Lomet à M. Rocard
- page 8

METTRE EN OEUVRE NOTRE DEMARCHE SYNDICALE :

Point sur les 1500 visites
d'entreprises décidées par le CCN
en direction des ICT - page 10

C.C.J. : travaux pratiques
pour peu que l'on s'y mette
- page 11

POLITIQUE FINANCIERE :

S'investir
pour la lutte, s'investir pour
gagner - page 14

LES RENDEZ-VOUS CGT AVEC LA V.O.

- page 17

LUTTES/SYNDICALISATION :

Premier redressement - page 19

Session d'étude Politique
financière - page 21

TOUS ENSEMBLE CONTRE

LA CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE !

N°12- 16 OCTOBRE 1990 - nouvelle série

Directeur de la publication : Pierre KOEHLER, 263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX
N° commission paritaire 1830 D 73 - prix : 0,50 F.

APPEL DU BUREAU CONFEDERAL DE LA C.G.T.

SECURITE SOCIALE, SANS ATTENDRE, TOUS ENSEMBLE POUR L'ACTION

Le gouvernement vient de décider de l'instauration d'une contribution sociale généralisée afin de "contribuer" au financement de la sécurité sociale suscitant beaucoup de mécontentement.

Il s'agit bien d'un impôt supplémentaire. Tous les salariés sans exception devront le payer, y compris ceux qui n'étaient pas redevable de l'impôt sur le revenu. Une majorité de retraités et de nombreux chômeurs sont également concernés.

On nous parle de solidarité alors qu'il s'agit de la faire voler en éclat et d'étatiser la sécurité sociale. Ensemble, salariés, retraités et chômeurs paieront près de 10 fois plus que les revenus du capital qui, par ailleurs, bénéficieront de nombreux cadeaux. C'est un cheval, une alouette ! Oui, il faut plus de solidarité mais en faisant contribuer les revenus du capital.

De plus, les salariés et leurs représentants auront encore moins leur mot à dire au moment même où le gouvernement vient de faire annuler les élections qui devaient avoir lieu.

Pour tenter de limiter mécontentement et crainte, le gouvernement fait grand bruit sur un allègement de la charge des petits et moyens salaires. Mais il cache que cela est seulement vrai pour la première année et esquive les conséquences des augmentations futures. Le taux de cet impôt sera fixé chaque année dans le cadre du budget de l'Etat. Cette soi-disant solidarité éphémère est un leurre.

La contribution sociale généralisée ne répond pas au besoin de financement de la sécurité sociale. La perspective est à l'aggravation de la charge des salariés. La tendance à la fiscalisation du financement de la sécurité sociale va donc s'accroître sous la pression du patronat et du gouvernement.

Baisse du pouvoir d'achat, réduction des prescriptions de santé, des soins et des remboursements vont donc conjuguer leurs effets et peser lourdement sur les conditions de vie des familles. La réforme hospitalière va dans le même sens et les menaces sur le droit à la retraite à 60 ans également.

La contribution sociale généralisée est injuste et dangereuse. Elle doit être combattue avec la plus grande énergie. Ce qui est urgent c'est d'y faire barrage.

Pour sa part, la C.G.T. a formulé des propositions pour un autre financement de la sécurité sociale et sa gestion démocratique mais dans l'immédiat, ce qu'il faut c'est mettre en échec cet impôt inique. Cela est possible.

Le gouvernement veut aller vite et faire débattre son projet dans les prochains jours à l'Assemblée Nationale. Alors, sans attendre, que de partout et de façon la plus large possible s'exprime la détermination des salariés, des retraités, des chômeurs, de tous les assurés sociaux. Il n'y a pas de temps à perdre. Il faut se mobiliser et se rassembler largement.

déjà, F.O., la C.F.T.C., la C.G.C. et la C.G.T., de nombreuses associations ou personnalités ont condamné cette mesure.

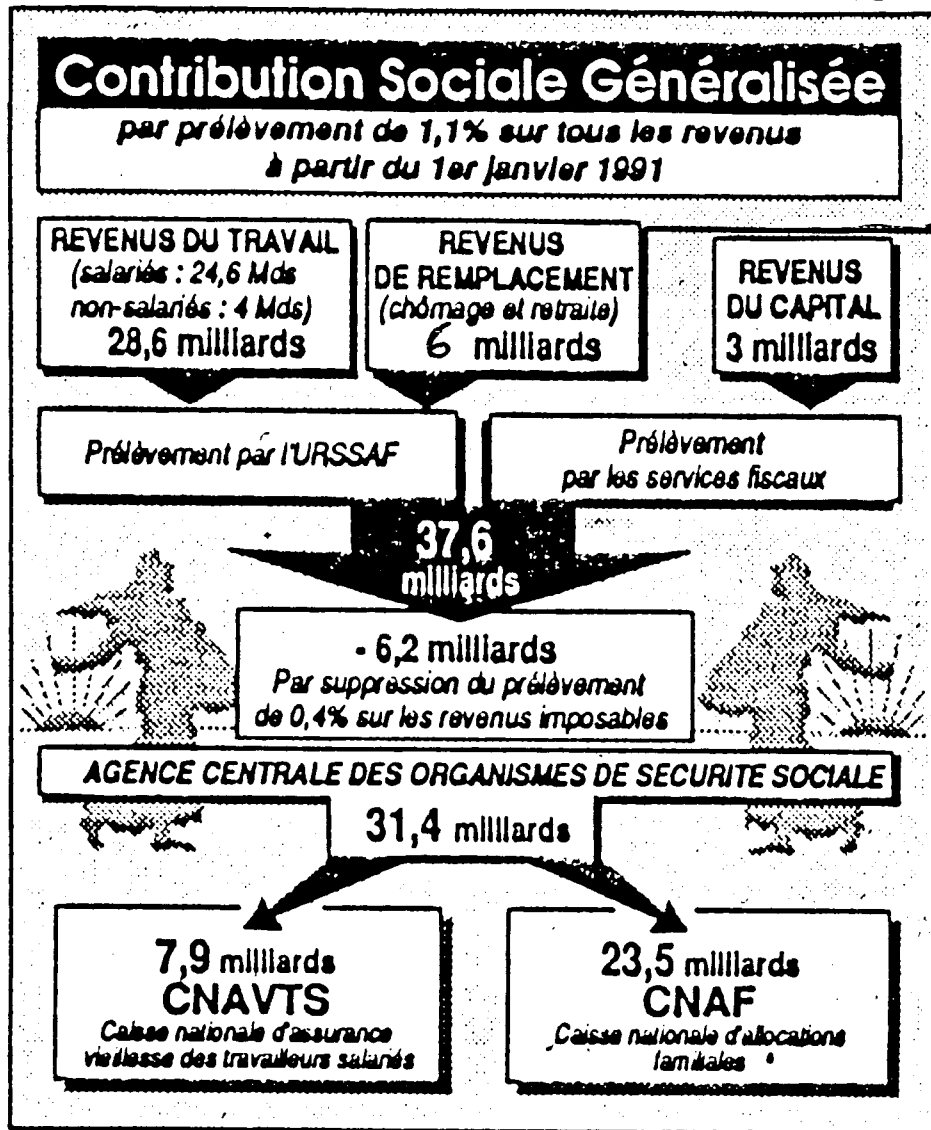
En se rassemblant, salariés, assurés sociaux nous pouvons obliger le gouvernement à retirer son projet. Sur cette base là, toutes les organisations syndicales doivent pouvoir appeler à l'action la plus unie possible. C'est cela qui donnera de la force à la riposte des salariés. Que de partout monte cette exigence.

La C.G.T. pour sa part, y est prête. Elle appelle toutes ses organisations à préparer activement sur tous les lieux de travail une journée d'action interprofessionnelle.

L'heure est à l'action unie, puissante, rassembleuse.

Montreuil, le 10 octobre 1990

PRESENTATION OFFICIELLE GOUVERNEMENTALE



COMMENTAIRE C.G.T.

Impôt ou Contribution, c'est en tous cas une ponction supplémentaire

1/ JUSTICE - EGALITE ? NON

Il va frapper essentiellement les salariés et les plus démunis.

2/ POUR FINANCER LA SECU ? NON

Il ne rapporte rien à la Sécu et profite au patronat qui se désengage massivement.

3/ QUI VA PROFITER AUX BAS ET MOYENS SALAIRES ? NON

Ceux qui vont y gagner un peu la première année, vont y perdre beaucoup ensuite

EFFETS DE LA CSG
sur la feuille de paie
(toutes mesures confondues)

REVENU MENSUEL BRUT D'UN COUPLE avec 2 salaires identiques et 2 enfants	10 572	- 1 008 F	La réduction des cotisations sera de :
	15 000	- 1 416 F	
	20 000	- 1 560 F	par an !
	25 000	- 1 296 F	
	30 000	- 768 F	L'augmentation des cotisations sera de :
	40 000	+ 264 F	
	50 000	+ 1 296 F	
	60 000	+ 2 328 F	
	70 000	+ 3 360 F	
	80 000	+ 4 392 F	

AFP infographie - Laurence Saubadu

DANGEREUX ? OUI

Avec cette réforme fondamentale, c'est la mise à mort de la Sécurité Sociale, en tant que système de protection sociale, de droits et d'acquis sociaux collectifs. C'est l'ouverture en grand du marché de la santé et du social" aux assurances privées. C'est l'instauration d'un régime de solidarité minimum, financé par l'impôt, avec mainmise de l'Etat. C'est l'adoption du système de protection dans notre pays, aux exigences du Marché Unique de l'Europe 1993.

1/ UNE MESURE DE JUSTICE SOCIALE ET D'EGALITE ? C'EST FAUX

Taxés à même hauteur que le capital, les salariés, les retraités, les chômeurs vont payer plus. La cotisation des salariés reste à 13,6 % mais désormais une partie sera soumise à l'impôt.

Le prélèvement sur le capital ne sera, lui, que de 2,1 %.

* QUI SONT LES REVENUS DE REMPLACEMENT

a) Il s'agit de **SALARIES EN RETRAITE** qui ont travaillé et cotisé toute leur vie pour bénéficier d'un droit conquis par la lutte.

Présentés comme des nantis à 8 ou 10.000 F par mois, ils sont en réalité 45 % à vivre avec moins que le SMIC, et la grande majorité touche moins de 6.000F par mois.

b) Il s'agit de **SALARIES VICTIMES DU CHOMAGE**, licenciés, privés d'emploi, dont 92 % d'entre eux ne disposent que d'une indemnité inférieure au SMIC pour vivre.

Les 8 % d'entre eux (en réalité 10,8 %) qui touchent un peu plus vont subir une ponction de 1,1% alors qu'ils ont déjà perdu en moyenne 30 % de leur salaire net antérieur.

Avec 6 Milliards de prélèvements sur les retraités et les chômeurs, ces catégories les plus démunies vont payer 2 fois plus que les revenus du capital (seulement 3 Milliards), le reste étant prélevé essentiellement sur les salaires et revenus du travail.

Contrairement aux affirmations de justice sociale, c'est une aggravation sans précédent des inégalités dont l'ampleur s'est accrue ces dernières années comme le confirment tous les rapports officiels (CERC - INSEE...)

2/ LA C.S.G. POUR FINANCER LA SECURITE SOCIALE ? C'EST FAUX

Cet impôt ne rapporte rien à la Sécu.

Extrait d'une lettre du Ministère de la Solidarité (20 Septembre 1990)

"La C.S.G. est affectée à hauteur de 25 % de son produit à la C.N.A.V.T.S. et à hauteur de 75 % à la C.N.A.F...."

Le produit de la C.S.G. affecté à la C.N.A.F. permettra de diminuer d'un montant égal les cotisations familiales des employeurs."

En effet,

. les 25 % affectés à la branche vieillesse ne compenseront même pas la diminution des cotisations vieillesse de 1,1 % et la suppression de 0,4 %, alors que le déficit de cette branche est présenté comme catastrophique et ne cessera de se creuser.

Incohérente en apparence, cette mesure est conforme à l'annonce faite au Conseil des Ministres, d'une attaque de grande envergure contre les retraites pour résorber le déficit : *"Des décisions devront être prises concernant les régimes spéciaux et complémentaires qui posent problème"*.

Déclaration similaire à celle de GIRAL dans LE FIGARO du 3 Octobre

"Pour les retraites, j'admets que pour des raisons symboliques on ne veuille pas toucher à l'âge, mais on devrait exiger une durée d'activité plus grande que les 150 trimestres. Quant à l'évolution des pensions, etc..."

. les 75 % de rentrée apparente à la Branche Famille, correspondent à un désengagement de même niveau pour le patronat, dont personne ne parle !

Ce sont 27 Milliards de détournement des prestations familiales, récupérées par le patronat qui risquent d'aller gonfler les profits, la spéculation, les gâchis financiers, etc...

Les cotisations patronales qui sont déjà passées de 9 % à 7 % en deux ans, passeraient à 5 % rapidement, opération répondant aux exigences de PERIGOT "qu'on nous débarrasse de ces 120 Milliards pour les familles".

La C.S.G. ne rapportant rien à la Sécu, la réduction des dépenses va frapper largement et tous azimuts (voir déclaration de GIRAL au FIGARO ci-jointe).

Ainsi, le patronat bénéficie de nouveaux cadeaux qui s'ajoutent aux :

- 3 milliards obtenus au titre de la Cotisation AT-MP qui va encore diminuer,
- 18 Milliards d'exonérations des charges sociales pour 1990-1991 qui s'ajoutent aux précédents plans Emploi.

3°/ AVEC LA C.S.G., LES BAS ET MOYENS SALAIRES VONT AUGMENTER : VRAI ET FAUX

Les effets dits "très redistributifs" valorisés par la presse sont SURGONFLES! comme le prouve la présentation malhonnête qui en est faite officiellement. Ce que ne dit pas le Gouvernement, c'est que les gens vont perdre en impôt sur le revenu ce qu'ils gagnent en cotisations.

Des informations contradictoires font état d'une baisse de 42 F, forfaitaire des cotisations vieillesse. Rien n'est confirmé.

1er exemple : Cas d'une femme salariée disposant d'un salaire de 6.500F bruts et ayant un enfant à charge.

	Avant C.S.G.	Après C.S.G.
Salaire annuel	78 000 F	78 000 F
Cotisations obligatoires	13 954 F	13 096 F
Salaire net	64046 F	64 904 F
impôt sur le revenu	0 F	405 F
0,4 %	0 F	0 F
C.S.G.	0 F	858 F
Total des prélèvements	13 954 F	14 359 F

Pour cette femme salariée, la perte est de 405 F. par an.

Dans l'hypothèse d'une réduction forfaitaire de 42 F par mois de la cotisation vieillesse, la perte serait à peine compensée.

2ème exemple : Salarié proche du plafond - salaire 10.900 F bruts. Célibataire sans enfant.

	Avant C.S.G.	Après C.S.G.
Salaire annuel	130.800 F	130.800 F
Cotisations obligatoires	23 400 F	21 961 F
Salaire net	106 600 F	108 039 F
Impôt sur le revenu	11 837 F	12 149 F
0,4 %	307 F	0 F
C.S.G.	0 F	1.438 F
Total prélèvements	35 544 F	35 548 F

Pour ce salarié, dont le salaire net mensuel est de 9.417 F, l'opération est nulle.

Dans l'hypothèse d'une réduction forfaitaire de la cotisation vieillesse de 42F, le gain est pour lui égal au montant du forfait.

3ème exemple : Retraité - Pension de base de 4.000 F + retraite complémentaire de 2.000 F

	Avant C.S.G.	Après C.S.G.
Retraite annuelle	72.000 F	72.000 F
Cotisations	1.209 F	1.209 F
Retraite nette	70.791 F	70.791 F
Impôt sur le revenu	5.029 F	5.029 F
0,4 % sur revenu imposable	283 F	0 F
C.S.G.	0 F	792 F
Total prélèvements	6.521 F	7.030 F

Ce retraité perd 509 F par an.

4ème exemple : Couple salariés - 2 salaires, l'un de 6.000 F bruts, l'autre de 8.000 F bruts - 2 enfants à charge.

	Avant C.S.G.	Après C.S.G.
Salaires annuels	168.000 F	168.000 F
Cotisations obligatoires	30 055 F	28 207 F
Salaires nets	137 945 F	139 793 F
Impôt sur le revenu	5 296 F	5 474 F
0,4 %	397 F	0 F
C.S.G.	0 F	1.848 F
Total prélèvements	35 748 F	35 529 F

Pour ce couple, le gain est de 196 F par an soit environ 26 F par mois !

Dans l'hypothèse d'une réduction forfaitaire des cotisations vieillesse de 42F, ce gain serait porté à 68 F !

Pour cette année, certains vont y gagner un peu. La deuxième année et les autres, tout le monde va y perdre et beaucoup !

C'est un marché de dupe pour faire passer la pilule.

* * * * *

L'impôt Sécu ne va rien résoudre. La preuve, le Gouvernement annonce simultanément un renforcement de la "politique de maîtrise des dépenses de santé".

En clair, il ne s'agit pas de s'en prendre aux vrais gâchis, tels que ceux des trusts pharmaceutiques, il s'agit de s'attaquer plus radicalement, brutalement et rapidement, au niveau et à la qualité de la protection sociale pour la réduire.

C'est le renfort d'une politique de rationnement qui vise à réduire les dépenses :

1°/ Sur les personnels et les professionnels de la santé, de la sécu, de la médecine, réduction des effectifs, des salaires, des formations, blocage des déroulements de carrière, remise en cause des statuts.

Avec le Xème Plan, c'est :

- 40.000 emplois supprimés à la Sécurité Sociale
- 100.000 emplois en moins dans l'hôpital public et la suppression de 60.000 lits.
- des médecins libéraux sous tutelle gouvernementale avec une Convention Médicale assortie d'une réduction de 3,6 %, notamment des prescriptions.

2°/ Sur les équipements sociaux et les moyens financiers insuffisants : - dans la recherche sur le Sida, cancers (collectes, sponsoring...),

- dans la PMI, les crèches quasi inexistantes, médecine scolaire liquidée, **et en réduction** :

- Centres de santé menacés de fermeture
- Réforme Hospitalière avec suppression de services ou d'établissements de proximité,
- recours au privé pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes à la charge du retraité, des enfants ou petits enfants.

3°/ Réduction permanente et accélérée du niveau des prestations et les charges mises sur le budget des familles, tels que :

. Les services payants et plus chers comme le forfait hospitalier à 31F par jour.
. La diminution des remboursements depuis 1985 à 1989 :

- en pharmacie de 77,8 % à 72,1 %
- en chirurgie de 90,9 % à 86,2 %
- en visites et consultations de 81,5 % à 79,8 %.

Au total, entre 1980 et 1988, la part des dépenses a diminué de 76,5 % à 72,7% pour la Sécu, elle a augmenté de 15,6 % à 20 % pour les ménages.

UNE REFORME DANGEREUSE, FONDAMENTALE, QUI VISE A L'ECLATEMENT DE LA SECU

L'objectif est d'en finir avec un système de protection sociale de progrès humain, de justice, d'égalité de tous devant les risques de la vie, de solidarité authentique, de droits et de conquête sociale et démocratique, d'efficacité économique, avec un financement à l'entreprise, à partir des richesses créées, de ressources consacrées à l'investissement dans la réponse aux besoins humains et sociaux.

Ce serait la fin de la Sécurité Sociale, une des plus grandes conquêtes sociales et démocratiques du XXème Siècle, faisant place à un régime de solidarité nationale minimum, d'assistance aux plus défavorisés, financé par l'impôt avec renfort de la tutelle de l'Etat et le recours aux assurances privées pour les plus riches ou ceux qui s'imposeront des sacrifices supplémentaires, l'exclusion pour le plus grand nombre qui n'aura plus droit

- aux soins de qualité
- à une retraite décente
- à une famille heureuse.

Avec la C.S.G., c'est un véritable enjeu de société qui est posé. On comprend mieux, dans ces conditions, le projet de loi du Gouvernement visant à supprimer le droit de vote aux assurés sociaux qui vient d'être adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale (PS pour, PCF contre, Droite s'abstenant).

La France va-t-elle s'enfoncer encore plus dans le recul social, pour mieux s'intégrer à l'Europe dominée par l'Allemagne réunifiée ?

Ou bien va-t-elle se donner les moyens d'une protection sociale moderne, de haut niveau, répondant aux besoins du pays et de la population.

Les propositions de la C.G.T. permettent de répondre à cette question.

Elles sont indissociables de la lutte pour le pouvoir d'achat, les salaires, le SMIC à 6.500 F, l'emploi durable et qualifié.

Ainsi 1 % d'augmentation des salaires = plus de 8 milliards
100.000 emplois durables et qualifiés = plus de 5 milliards

Les 13,6 % sur les revenus du capital comme pour les salaires, rapporteraient plus de 40 Milliards. Voilà une vraie solidarité !

Une réforme des cotisations permettrait de moduler celles des entreprises pour encourager l'emploi.

L'importance et la gravité d'un tel choix ne laisse personne indifférent.

Les promoteurs de la C.S.G. se donnent des moyens considérables pour tromper l'opinion publique et obtenir un consensus qui reste difficile.

Il est possible de les faire reculer.

Il est possible de gagner.

La C.S.G. est loin de faire l'unanimité dans notre pays.

- Pratiquement tous les syndicats sont opposés à un si mauvais projet. Comment comprendre que la C.F.D.T. soit la seule à le soutenir !
- Les Caisses Nationales ont voté pour le rejet pur et simple de ce projet (C.N.A.V.T.S. - C.N.A.F....)
- L'opinion publique y est majoritairement hostile : 2 français sur 3 selon un sondage paru dans LES ECHOS.
- De nombreuses personnalités, partis politiques, associations, manifestent leur désaccord.

Au sein même du P.S., des voix s'élèvent contre.

Tout doit être entrepris pour créer les conditions d'un vaste et fort rassemblement, assez puissant pour empêcher l'adoption à l'Assemblée Nationale.

Ce n'est pas la première fois que des reculs sont imposés.

Cette fois encore, c'est possible.

(voir déclaration de Louis VIANNET à la C.E. du 3 Octobre 1990).

TRAVAIL DE NUIT DES FEMMES

Texte de la lettre adressée le 1er octobre dernier par René Lomet, Secrétaire de la C.G.T. à M. Michel Rocard, Premier Ministre

"Monsieur le Premier Ministre,

Nous constatons depuis ces dernières semaines, une forte propension du patronat à vouloir imposer le travail de nuit, tant aux femmes qu'aux hommes, dans les branches professionnelles les plus diverses.

Notre Organisation n'est pas la seule à combattre cette forme de travail dont la nocivité, les nuisances, et les inconvénients sur le plan de la santé, de la sécurité au travail, de la vie familiale et de la vie sociale, ne sont plus à démontrer.

Dans les entreprises, les salariés luttent contre l'introduction du travail de nuit pour sa réduction et s'opposent aux prétentions patronales dans les négociations.

Bien des projets ont été mis en échec au niveau des entreprises et même des branches.

Mais nous considérons que la responsabilité du Gouvernement dans ce domaine est pleinement engagée.

Bien que l'O.I.T. ait adopté un protocole permettant de déroger à l'interdiction du travail de nuit des femmes dans l'industrie, cette mesure positive conquise par l'action syndicale reste en vigueur dans notre pays.

C'est pourquoi nous formulons trois revendications immédiates :

1°/ Veiller au strict respect des garanties législatives et réglementaires. Il s'agit d'une obligation à laquelle aucun Gouvernement ne saurait se dérober.

La sévérité de ses représentants chargés de sanctionner toute violation des garanties existantes doit être encore plus grande à l'égard des employeurs qui s'abritent derrière un prétendu "volontariat", alors qu'il repose en fait sur le chantage à l'emploi et aux salaires.

Nous vous rappelons que toute extension de dérogations ne peut intervenir qu'en respectant scrupuleusement toutes les obligations légales de forme et de contenu qui sont imposées. Cela suppose que le Ministre du Travail cesse de se réfugier derrière la "liberté" des signataires en ignorant superbement celle des non signataires.

L'obligation pour le Ministre d'exercer un contrôle d'opportunité, ne saurait se réduire à un acte d'enregistrement, alors qu'il détient de la Constitution un pouvoir effectif et réglementaire.

2°/ Limiter le travail de nuit aux situations qui l'exigent pour des raisons d'ordre social ou d'impératifs techniques.

Exclure le recours au travail de nuit pour de prétendues raisons économiques, de compétitivité, ou d'égalité de traitement des hommes et des femmes.

Respecter la convention internationale n° 89, sur l'interdiction d'employer les femmes la nuit dans l'industrie, en dehors de postes de direction ou de caractère technique élevé. Postes de responsabilité dont elles restent massivement écartées, alors que rien ne s'oppose à leur promotion.

Au total, cela suppose l'abrogation des dispositions de la Loi Seguin sur la flexibilité, adoptée en 1986 dans des conditions contestées par les parlementaires qui, aujourd'hui, sont majoritaires à l'Assemblée Nationale.

3°/ Nous attendons du Gouvernement une position claire de non ratification des conventions et recommandations sur le travail de nuit et du protocole adopté par l'O.I.T. en Juin 1990.

La France doit maintenir sa ratification de la Convention 1989.

C'est la position que nous vous avons demandé d'adopter le 28 Mai.

Notre lettre est restée vaine. Pour toute réponse, le Gouvernement a choisi de se faire représenter par M. CHOTARD, ancien Vice-président du C.N.P.F., ceci dans une conférence tripartite (Gouvernement, Employeurs, Salariés).

Il n'est donc pas surprenant que ce représentant du Gouvernement français ait voté :

- pour la généralisation sans limite du travail de nuit sous couvert de "compensation" et sans autre limite que la consultation sur les modalités d'application.
- pour la liquidation "en douceur" de la Convention 1989, par un protocole qui le permet.

Notre hostilité aujourd'hui reste cohérente avec notre précédent courrier et la position défendue par la C.G.T. à l'O.I.T.

Elle est d'autant plus vive, que l'hypocrisie persiste dans les textes et dans les faits pour satisfaire les exigences patronales.

Ainsi, quel crédit peut avoir un argument comme celui de la concurrence internationale, au moment où ceux qui l'invoquent se sont prononcés pour l'extension du travail de nuit à l'échelle internationale, donc pour son utilisation par tous les concurrents.

En conclusion, la C.G.T. propose que le représentant du Gouvernement de la France soit mandaté pour proposer à l'ordre du jour de la prochaine Conférence Internationale la question : "**limitation et interdiction du travail de nuit**".

Sur ce thème, soyez sûr que la C.G.T. va poursuivre le débat et la mobilisation des salariés pour faire reculer les prétentions patronales dans les entreprises.

Notre Organisation s'inscrit dans la perspective d'une société moderne, de justice et de progrès social, en combattant une forme de travail relevant du siècle dernier, et dont il est prouvé qu'elle est humainement et socialement inacceptable et économiquement inefficace.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée."

**POINT SUR LES 1 500 INITIATIVES D'ENTREPRISES DECIDEES PAR LE C.C.N.
EN DIRECTION DES I.C.T.**

La phase "ciblage des entreprises" est maintenant largement réalisée et les premières initiatives concrètes ont eu lieu ou sont programmées pour les prochaines semaines.

1 950 entreprises ont été ciblées par 43 unions départementales (ou commissions départementales) et 18 fédérations (ou unions fédérales). C'est du jamais vu en direction de ces catégories.

Au-delà du ciblage les initiatives se développent.

La mise en oeuvre concrète est engagée. C'est le cas dans 17 départements portant sur des entreprises relevant de 17 professions selon les informations qui nous sont remontées.

Par exemple :

Paris : 205 ciblages ; 21 initiatives sont datées : 12 initiatives ont eu lieu.

On note déjà la création de deux bases nouvelles avec 5 et 3 adhésions.

Hauts de Seine : 135 ciblages ; 20 initiatives datées. Une initiative phare sur l'Arche de la Défense est en préparation. On note des adhésions chez Havas, au Crédit Lyonnais, dans le commerce, etc...

Val de Marne : 64 ciblages dont 15 parrainages (sans C.G.T., sans UGICT) ; 40 initiatives programmées dont 6 parrainages engagés. Création de deux bases nouvelles.

Gironde : 44 ciblages ; 8 initiatives datées.

Bouches du Rhone : 87 ciblages ; 7 initiatives programmées.

Haute Garonne : 48 entreprises ciblées, initiatives programmées dans 1/4 de celles-ci. Préparation d'une journée avec A. OBADIA le 29 novembre.

Finistère : 10 ciblages ; 3 initiatives tenues début septembre.

D'autres initiatives sont également programmées dans l'Isère, le Nord, la Seine Saint Denis, le Tarn, les Côtes d'Armor, le Tarn et Garonne, etc...

Au total, nous avons connaissance de la tenue de 150 initiatives en septembre dont 5 sont portés sur la syndicalisation, 8 sur la création de base UGICT. 5 ont été centrées sur les revendications des ICT. Au moins 7 parrainages ont été entrepris avec les U.L.

Les caractéristiques de ces initiatives

Ces initiatives couvrent toute la diversité des types d'entreprises ciblées : avec UGICT, avec CGT sans UGICT, ni UGICT ni CGT.

Les secteurs professionnels les plus cités sont : métallurgie, secteurs financiers, santé, organismes sociaux, PTT, énergie, agro-alimentaire, finances.

Les membres du Bureau de l'UGICT sont pleinement mobilisés ; les membres du Bureau Confédéral sont sollicités ainsi que plusieurs coopérants confédéraux.

La plupart des initiatives qui se sont tenues ont constitué la phase préparatoire avec nos militants et syndiqués devant déboucher sur des initiatives plus vastes en direction des ICT non syndiqués.

La question qui est maintenant posée à toutes nos organisations C.G.T. et UGICT à la C.E. confédérale pour parvenir à des résultats significatifs d'ici la fin de l'année en terme de mobilisation revendicative des ICT et de syndicalisation, c'est :

- élargir la couverture des entreprises ciblées en désignant partout les camarades chargés de l'animation tant au plan professionnel que départemental ;
- passer à la phase d'initiatives de masse en s'appuyant sur les matériels récemment produits par l'UGICT (dépliant "ensemble construisons le syndicat" et l'affichette) ;
- concevoir toutes nos initiatives dans la durée.

CENTRE CONFEDERAL DE LA JEUNESSE

TRAVAUX PRATIQUES POUR PEU QUE L'ON S'Y METTE !...

Pas si simple de passer du stade de l'accord politique avec la démarche syndicale adoptée lors du 43e congrès à la mise en oeuvre concrète dans l'entreprise avec les syndiqués et les salariés.

Pas si simple de passer de la formule "développer le débat démocratique avec les salariés" aux travaux pratiques.

Pas facile d'accepter que les transformations à opérer dans notre activité, pour dépasser les pratiques favorisant la délégation de pouvoirs, pour contribuer et organiser le débat et l'action avec les syndiqués et les salariés, nous concerne directement et donc pas seulement ceux d'à côté.

Pas facile de s'adresser aux salariés tels qu'ils sont, dans leur diversité, quand on ne l'a jamais fait et que l'on méconnaît les situations existantes dans l'entreprise.

Au delà, quel apprentissage nécessaire pour avoir un vrai débat, sans passer sous la table notre identité, nos propositions, tout en sachant écouter et entendre ce que nous disent les salariés, sans parler à leur place ou interpréter ce qu'ils avancent.

Pas toujours évident non plus de poser dans ce contexte en terme d'intérêt individuel et collectif pour l'efficacité des luttes, en terme de responsabilisation de chacune et chacun la question des moyens et des forces organisées à la CGT.

Et pourtant, quels résultats, que de découvertes, quelle émergence de mécontentement exprimé, de revendications, de disponibilité pour l'action dès lors que l'on permet à chacun de s'exprimer tel qu'il est dans le débat. Tels sont les premiers enseignements tirés par la direction du CCJ-CGT à partir d'une multiplication de débats avec les jeunes dans les entreprises.

Que cela soit en Seine-St-Denis, dans le Val de Marne, dans le Nord, à Nancy ou encore à La Rochelle, dans le Commerce, les PTT, La Métallurgie, la Santé, le Textile, etc... partout, avec les réalités propres à chaque département ou profession, ce même constat encourageant ... "pas si simple, pas si facile, mais oh combien c'est la bonne marche à suivre et on en redemande !". Le tout étant de s'y mettre et, il n'y a en la matière rien d'automatique.

Exemple concret : composer votre billet, c'est parti ! TGV Atlantique - Direction La Rochelle, Centre Hospitalier.

Août 90 : proposition conjointe UD 17 et CCJ au syndicat :

"preneurs d'un débat avec les jeunes notamment les 50 CES dont vous avez signalé la présence dans votre hôpital".

Le syndicat : OK.

Une semaine avant, le syndicat : *"Euh"*

2 jours avant, le syndicat :

"c'est pas possible, réunion CTP ici, réunion là, on prépare cela, il faut faire ceci...."

Bref, pas de place pour le débat !

L'UD, attachée à la mise en oeuvre concrète de notre démarche : *"on vient quand même"*.

Au syndicat les copains échangent : *"pas le choix, on prépare"*.

Malgré cette préparation éclair, **25 CES sont au rendez-vous.**

Une évidence, ni eux, ni nous n'avons l'habitude de débattre ensemble !

L'introduction traditionnelle au débat débouche sur un silence général.

La relance politique, en bonne et due forme, au débat ne fait pas plus d'effet.

Changement de méthode, discussion à bâtons rompus à partir de *"et pour vous ça se passe comment ?, combien tu gagnes ?, tes horaires c'est quoi ?, ça te plaît ce que tu fais ?, ah bon, alors toi qu'est-ce que tu voudrais ?..."*
Bref la vie et les problèmes tels qu'ils sont vécus et perçus au quotidien.

Bonjour la découverte !...

- En fait de 50 ce sont 108 CES qui travaillent à l'hôpital pour 2 300 francs par mois ;
- La flexibilité ils connaissent : travail de nuit, de week-end (parfois 3 week-end sur 4) et tout cela sans majoration de salaires ou autres primes ;
- Des entorses à la législation du travail en veux-tu en voilà. Contrats de travail signés sur feuilles blanches, etc ;
- Tous travaillent sans formation supplémentaire comme par hasard dans les secteurs pour lesquels ils sont qualifiés (CAP coiffure à la coiffure ; BAC G2 à la compta, ...) alors que depuis 2 ans 150 emplois stables sont apparus ;

Et des revendications !

- * *On voudrait bien travailler ici tout le temps, pas comme CES mais avec un emploi normal ;*
- * *Formez-vous qu'ils disaient à l'ANPE, mais elle est où la formation ?*
- * *Devine ma vie avec 2 300 balles !*
- * *C'est normal de bosser à l'oeil la nuit ? Non ? Ah bon alors qu'est-ce qu'on fait ?*

C'est là que les hésitations commencent. Oh, pas les jeunes, eux ils sont prêts, mais pour le syndicat c'est plus compliqué : *"faudrait qu'on vérifie ... faudrait pas aller au "casse pipe"... on ne peut pas faire comme ça, on ne l'a jamais fait et puis est-ce qu'on a le droit ?" ...*

Enfin des décisions :

- Une intervention immédiate de la CGT au CTP réuni dans une autre salle par la direction au même moment. (le hasard fait bien les choses ...) Le procès verbal du CTP sera remis à chaque jeune en CES pour décider des actes à mener ;
- Rédaction d'une lettre des 25 présents avec la CGT aux autres jeunes en CES, à l'ensemble du personnel, aux malades ;
- Elaboration d'un cahier de revendications que les 25 présents feront circuler auprès des autres jeunes concernés ;
- Des débats décentralisés avec les jeunes en CES dans chaque secteur ;
- Un camarade du syndicat suivra cette question en lien avec la direction syndicale pour la mise en oeuvre des décisions collectives et les suites à y donner avec les intéressés et l'ensemble du personnel ;
- La question de l'adhésion se pose aujourd'hui en terme d'efficacité pour les actes décidés ensemble démocratiquement.

Pas simple, pas facile de faire vivre nos décisions, notre démarche à l'entreprise, mais le plus difficile n'était-il pas de s'y mettre ?...

POLITIQUE FINANCIERE

S'INVESTIR POUR LA LUTTE S'INVESTIR POUR GAGNER

- I. Lier syndicalisation, cotisations, efficacité revendicative.
- II. Avec les syndiqués, interpeller l'ensemble du monde du travail.
- III. La souscription pour renforcer le syndicat.
- IV. Les subventions au service de l'activité syndicale à l'entreprise.

Tout vers les syndicats (donc avec les syndiqués), c'est l'orientation donnée pour la rentrée. Dire cela situe les responsabilités que nous avons afin que les sections syndicales, les syndicats, traduisent mieux dans leurs pratiques activités revendicatives, luttes, bataille d'idées, unité, **syndicalisation et cotisations, souscription nationale, bataille pour des subventions.**

I - LIER SYNDICALISATION, COTISATIONS, EFFICACITE REVENDICATIVE

Les directions syndicales, avec leurs responsables à la politique, action, gestion financières ont à aider à faire faire le lien entre les activités à développer, les moyens humains, financiers dont nous disposons et ce qu'il nous faut conquérir pour être en phase avec ce que nous voulons obtenir. **Les travailleurs doivent hausser le ton.** Nous ne sommes pas sans responsabilités en la matière. Dans la période de rentrée, quelles types d'assemblées, pour quoi faire, **décidons-nous.**

L'activité syndicale CGT puise sa force dans ses forces organisées ; ne passons-nous pas trop souvent au-dessus d'elles. Au moment où il est impérieux pour les travailleurs de se faire entendre, nous avons à créer les conditions pour qu'ils se rassemblent dans le syndicat -outil dont ils ont besoin pour se défendre- les syndiqués doivent être associés pleinement à la vie syndicale.

* Nous avons, au travers de la perception régulière des cotisations, à faire la démonstration par le vécu que l'activité syndicale décidée démocratiquement a un prolongement financier qui favorise le débat, l'activité revendicative, crée les conditions de luttes massives et unitaires.

* Le syndicat a besoin pour faire grandir l'activité revendicative de l'apport des structures auxquelles il est rattaché. Par les versements statutaires, nous avons à faire la démonstration que nous gérons les cotisations pour être en phase avec la situation. Une meilleure gestion des quote-parts des cotisations aux structures s'impose pour une meilleure activité du syndicat.

L'acte de se syndiquer vit par la cotisation régulière, d'où l'importance du collectage, du lien entre le syndiqué et le collecteur.

II - AVEC LES SYNDIQUES, INTERPELLER L'ENSEMBLE DU MONDE DU TRAVAIL

Des réunions ont lieu au niveau des syndicats. Les fédérations, UD, UL, vont avoir un rôle précieux vis-à-vis des syndicats pour qu'ils traitent comme il le faut des cotisations et de leurs versements.

L'adhésion et la cotisation s'inscrivent naturellement dans notre démarche revendicative.

Ne laissons pas s'enraciner l'idée qu'il suffit de participer à la lutte.

Démontrons au contraire que la lutte se nourrit dans le syndicat, c'est-à-dire la syndicalisation et la cotisation.

Faisons partout l'état des lieux :

- le cahier de revendications,
- le syndicat : comment il est, comment il vit.

Prenons des dispositions pour interpeller les salariés : **"il serait légitime que le SMIC soit porté à 6.500 F., que votre qualification soit reconnue au niveau du salaire... vos craintes sont justifiées en matière de protection sociale, de retraites..."**

"Avez-vous réfléchi à la force que nous pourrions représenter si nous étions plus nombreux à être de la CGT, à cotiser régulièrement. Le monde du travail doit parler plus fort, le syndicat, ça sert à ça, venez le rejoindre, participer au financement de son action."

Faire face à la gravité des attaques suppose de conduire en grand la syndicalisation. En même temps, compte tenu des besoins financiers qu'ont les syndicats, il est nécessaire de lancer en grand la souscription nationale. Pas pour passer un mauvais cap, mais pour créer les conditions conjointement, du renforcement, des succès revendicatifs.

Pour faire accepter aux travailleurs les inégalités, le patronat dispose d'un arsenal important : sa propagande à l'entreprise, les média, la presse dans sa grande partie et le gouvernement dont les mesures contredisent les discours.

III - LA SOUSCRIPTION POUR RENFORCER LE SYNDICAT

La souscription vise à ce que la CGT -le syndicat- se donne, par la participation financière du plus grand nombre de salariés, plus de moyens pour lutter. Elle doit favoriser le déclic sur ce dont dispose réellement le syndicat de lutte de classe pour remplir son rôle face à un patronat financé à partir du travail salarié et qui bénéficie des supports médiatiques de haut niveau.

La souscription :

- c'est dire non aux bas salaires, aux inégalités, aux précarités, au recul de la protection sociale,
- c'est la reconnaissance de l'importance du rôle et de l'activité syndicale pour se faire entendre,
- ce n'est pas un palliatif à la non adhésion CGT mais, au contraire, une prise de conscience.

Nous devons l'organiser de telle manière qu'elle soit un révélateur de l'importance de l'existence d'un syndicat pour agir, pour tous ceux qui ont raison d'être mécontent, et de ceux qu'il nous faut sensibiliser.

Le syndicat tel qu'il est, existe, parce que des salariés sont syndiqués et cotisent. Pour élever le combat syndical au niveau nécessaire, nous avons besoin de faire vivre la démocratie syndicale. Pour qu'elle soit de qualité et permette d'aller à des luttes rassembleuses, unitaires, elle doit reposer sur un nombre important de syndiqués.

En ce sens, la souscription permet de solliciter financièrement tous les travailleurs et de poser la question de l'adhésion et de suivre le souscripteur pour en faire un adhérent.

La souscription s'inscrit pleinement dans ce qu'il nous faut bousculer, changer profondément. C'est comme cela qu'il nous faut la réussir.

Les rendez-vous financiers de la souscription seront des rendez-vous de règlement des cotisations, des rendez-vous des adhésions

IV - LES SUBVENTIONS AU SERVICE DE L'ACTIVITE SYNDICALE A L'ENTREPRISE

Si nous axons bien notre activité syndicale comme nous l'avons décidé, vers l'entreprise, nous devons exiger à tous les niveaux les subventions qui répondent à ce que nous sommes : un syndicat dont l'objectif est de faire prendre en compte les besoins du monde du travail. Il a donc un rôle social, économique, qui va bien au-delà des adhérents. Il nous faut donc être plus revendicatifs, plus exigeants. Obtenir les subventions des municipalités, des Conseils généraux, des régions, des ministères, sont des dus. Pour gagner en ce domaine aussi, il faut en faire l'affaire des syndiqués, des travailleurs.

Nous devons placer la bataille des subventions dans celle de la reconnaissance du syndicalisme authentique, qui fait du salarié un citoyen dans l'entreprise. Nous nous situons à l'opposé du syndicalisme délégué, tel que veulent le rénover le patronat, le pouvoir, avec l'assentiment des autres centrales syndicales. Obtenir partout, y compris à l'entreprise, les moyens de fonctionnement, les subventions pour réaliser des activités d'intérêt général, participe à la syndicalisation. Un syndicalisme d'accompagnement, d'arbitrage va à l'encontre du syndicalisme CGT : syndicalisme démocratique, indépendant.

Si tous ceux qui, aujourd'hui, déplorent le niveau de la syndicalisation en France, avaient réellement de bonnes intentions, ils négocieraient, sur la base de nos revendications, en matière de droits syndicaux notamment, du temps pour les syndiqués, afin qu'ils participent concrètement à la vie de leur organisation. Ce serait aussi donner à la démocratie un sens vrai.

Pour tenir nos créneaux, pour gagner des syndiqués acteurs, auteurs, la formation syndicale est un passage obligé.

La syndicalisation, les moyens financiers de notre politique, s'ils nécessitent de bien connaître le terrain, de partir de lui pour le changer, la formation des trésoriers de section syndicale nous paraît être un élément non négligeable. Sa mise en oeuvre suppose qu'à tous les niveaux, dans toutes les structures, nous formions à cette responsabilité. C'est possible puisqu'une formation spécifique Politique, Action, Gestion Financières existe : au niveau de base, une session de 3 jours pour les trésoriers de sections syndicales ; au niveau moyen, une session de 5 jours pour les responsables PAGF de gros syndicats, d'US, d'UL ; au niveau supérieur, une session de 12 jours pour les responsables PAGF d'UD, de CR, FD, présidents de CFC, aux camarades amenés à intervenir dans les différentes sessions.

S'investir pour lutter, s'investir pour gagner : des thèmes de réflexion, des objets de décision à ne pas manquer à cette rentrée. Le syndicalisme que nous voulons pour les travailleurs ne peut se concevoir sans le lien syndicalisation-cotisations-ressources complémentaires. Il revient à chacune des structures, pour réaliser ses objectifs spécifiques, d'inclure ses aspects fondamentaux dans leur bataille.

LES RENDEZ-VOUS C.G.T. AVEC LA V.O.

EN DIRECT, DE LA SOMME, OPINION ET RESULTATS

Je voudrais donner quelques appréciations sur les rencontres C.G.T. de la V.O. dans notre département.

A mon avis, il s'agit d'une impulsion de haut niveau qui s'inclue pleinement dans notre démarche : impulser pour nourrir la démarche démocratique.

L'intérêt des rendez-vous se vérifie tant dans la concrétisation que dans la préparation.

La C.E. de l'U.D. a décidé du plan de travail à partir d'une introduction s'appuyant sur la V.O. rentrée. Si le débat a été riche, les décisions sont à la hauteur, 22 rendez-vous de pris lors de la C.E. Plus de monde en mouvement, Bureau U.D. et plus largement des membres de la C.E. de l'U.D. et des Unions Locales.

Dans la semaine, c'est environ une quarantaine d'initiatives : rencontres avec les syndicats, les syndiqués, le personnel, signature de pétitions contre la C.S.G., diffusion de la V.O.... aux portes des entreprises, qui ont créé l'évènement.

Ces rencontres sont l'expression des difficultés, des obstacles, des possibilités, de la volonté des militants de comprendre, de faire.

Partout on tente de partir des problèmes et des revendications des salariés. Ca nous permet aussi de voir l'état réel de nos organisations (ex. chez Huret, 404 salariés, 2 syndiquées ; la première réflexion : "on a besoin d'être aidé !").

Lorsqu'on dit la démocratie ça s'impulse, ça se dirige, on le vérifie : sur la zone industrielle d'Amiens, l'assemblée du personnel du C.R.I. où participent 150 personnes est difficile. Le directeur est passé le matin même voir les salariés, la pression est forte et le syndicat a des difficultés à faire exprimer les salariés. On est à court de propositions et d'impulsions concrètes.

Par ailleurs, le mécontentement existe et il ne faudrait pas grand chose pour passer à l'action car il y a un travail quotidien. Il y a nécessité d'être offensif et de donner un contenu de classe au débat, aux revendications.

Il faut valoriser les succès, c'est indispensable mais faisons attention à ne pas les plaquer : la prime des inspecteurs est loin d'être vécue comme un succès par les filles de la saisie.

Chez Good Year, les camarades sont contents de voir l'U.D. et la confédération. Eh oui, on dit souvent que les salariés ne voient pas assez les militants C.G.T. de l'entreprise. Chez Good Year, les militants disent : "on ne voit pas assez l'U.D. et la F.D.". Comme quoi bousculer les habitudes ça concerne tout le monde à tous les niveaux.

La difficulté première pour eux c'est de réunir les syndiqués. Ils veulent faire mais ne savent pas comment : quatre équipes du matin, quatre d'après-midi, la nuit, le repos... les salariés repartent en car, ils habitent souvent à plus de 40 kilomètres, les cadences sont de plus en plus rapides.

Alors, comment ? Nous leur proposons de se revoir pour y réfléchir et les aider.

A la porte de l'entreprise, c'est 48 V.O. de vendues. Avant l'initiative, le camarade disait "on a bien du mal à vendre les 3 du centre de diffusion". Après l'initiative il nous a dit : "si on faisait ça toutes les semaines, on pourrait avoir un centre de diffusion de 10". A suivre et à concrétiser puisque c'est possible.

Les communaux d'Amiens, 2 800 salariés : depuis un certain temps, les camarades ont entrepris un travail en profondeur mais il y avait cette impression de se trouver le dos au mur face aux mauvais coups de la municipalité qui pleuvent :

Juillet : fermeture des Beaux Arts ; suppression du secteur économique ; privatisation de la restauration scolaire...

Dès septembre, le Conseil syndicat auquel participent environ une trentaine de militants décide un plan de travail : 73 services : 42 assemblées de personnels sur trois semaines.

Partout où c'est possible, les assemblées sont préparées avec les syndiqués.

Si la politique de casse du maire qui est un relais parfait du gouvernement, est globale, on s'aperçoit que les conséquences, les expressions en sont diverses dans les différents services et selon les exigences des personnels.

Par ailleurs, le mécontentement est fort, la colère gagne, les atteintes à la dignité sont vivement ressenties, le sentiment de fatalité est encore très fort.

Pour le syndicat, pas d'autre alternative que de renverser la tendance en partant de l'état d'esprit des salariés, donc des possibilités existantes en les confrontant à nos propositions.

Résultat : jusqu'alors, on sort de chaque assemblée de service avec des initiatives d'actions (pétition, tract, délégation...). Les éboueurs ont réussi à obtenir l'habillement que leur refusait la municipalité.

Je crois qu'il faut mesurer ce que cela représente pour les camarades du syndicat : deux à trois assemblées par jour, réunir avant les syndiqués, annoncer par tract les assemblées... la secrétaire du syndicat fait pratiquement toutes les assemblées !

Les rendez-vous C.G.T. avec la V.O. sont un outil pour impulser, créer un style de travail qui dynamise et impose à chacun de poursuivre. Ils sont la preuve, s'il en fallait une, que notre démarche nécessite un rôle des directions plus accru et qu'il est nécessaire pour la faire vivre d'avoir des initiatives à tous les niveaux.

Bilan partiel

7 centres de diffusion créés ;

4 abonnements ;

323 V.O. vendues (en tenant compte que la semaine précédente, nous avons doublé le nombre de V.O. diffusées).

Marie-Pierre Boursier
Secrétaire de l'U.D. de la
Somme

LUTTES/SYNDICALISATION

PREMIER REDRESSEMENT...

Le C.C.N. n'est pas resté lettre morte.

Unions départementales, fédérations, unions locales, UGICT, ont ciblé et visité 2.513 entreprises en septembre.

Ainsi plus de militants ont pu être "mis à jour", nos organisations ont pu voir, écouter mais aussi proposer, aider à la définition et à la mise en œuvre de plus d'objectifs de travail, de lutte et de renforcement.

Dans les Hauts de Seine du 3 au 21 Septembre, ce sont 194 syndicats qui ont été visités, permettant de rencontrer 1.698 militants.

Ces visites s'articulaient autour d'un questionnaire précis, allant de l'état d'organisation aux initiatives et résultats de luttes, servant de support pour le suivi ultérieur indispensable.

Tout ce travail a été fait dans un contexte (et au service) de prises d'initiatives de lutte à tous les niveaux, ancrées à l'entreprise mais sachant aussi proposer et prendre les initiatives de convergence nécessaires.

L'ensemble de cette démarche visant à mettre en mouvement les syndiqués, alliant lutte, syndicalisation, bataille des idées, n'a pas manqué de produire des effets au plan revendicatif, en même temps qu'une avancée sur le placement et le règlement des FNI et cotisations et un "plus" significatif en ce qui concerne les adhésions nouvelles réalisées en septembre.

Ces avancées ne signifient pas automatiquement progrès durable et définitif. Il ne faut pas céder sur cette ligne exigeante, rigoureuse, ouverte, rassembleuse, nécessitant pour ce faire, prise de décisions, initiatives concrètes, mesures de direction.

VALORISER CES ACQUIS, LES CONSOLIDER, LES REDEPLOYER ET LES REDIMENSIONNER A LA HAUTEUR DES ENJEUX, POUR LE SUCCES DES LUTTES.

Le mois d'octobre 90 nous en donne l'occasion.

C'est aussi le mois de l'année à ne pas manquer pour assurer en fin d'année les nouveaux et réels progrès que nous visons.

Poursuivant le processus de lutte dans lequel nous sommes engagés, Octobre 90 sera le mois de la journée d'action interprofessionnelle partant de la grande sensibilité sur la C.S.G. et pour la mettre en échec.

Nous avons besoin de tous nos syndiqués actifs, retraités, précaires et chômeurs, armés des arguments et propositions de la C.G.T. pour convaincre les salariés de décider une action de haut niveau.

La remise du FNI à ceux qui ne l'ont pas encore, l'intégration des nouveaux adhérents, la F.S.D., la lecture de la presse confédérale, notamment la Vie Ouvrière, les réunions de syndiqués, les bulletins aux syndiqués, sont, à cet égard indispensables.

Octobre 90, mois du déploiement de l'interpellation de tous les salariés pour qu'ils souscrivent au financement de leur défense.

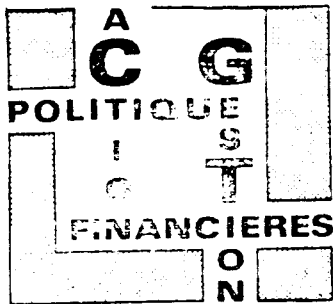
La souscription nationale nécessite de voir chaque syndiqué, d'en faire un agent souscripteur... et comment peut-il mieux conduire cette tâche qu'en la liant au débat sur la nécessité de la lutte et du renforcement.

Octobre 90, mois de l'approfondissement du travail en direction des I.C.T., des 1.500 initiatives dont toute la C.G.T. est porteuse afin de les gagner dans le rassemblement, l'action, à la mesure de ce qu'ils représentent aujourd'hui dans le monde du travail.

Octobre 90, ébauche des plans de travail afin de conduire une remise soignée précise, rapide du FNI 91 (du carnet pluriannuel accompagné du FNI aux fédérations qui en changent cette année).

Octobre 90, mois de la poursuite des initiatives V.O. CGT, notamment en région Ile de France, qui sont justement un point d'appui considérable pour la mise en oeuvre, sur le terrain, de notre démarche.

Gagner une telle démarche beaucoup plus largement suppose des plans de travail audacieux et réalistes, réalisés et analysés, bref une grande activité de nos organismes de direction de syndicats et sousentendant que chaque membre qui les composent ait une tâche précise, s'y tienne, et soit mis en capacité de la remplir au mieux.



FICHE D'INSCRIPTION

**SESSION D'ETUDE CONFEDERALE
DE POLITIQUE FINANCIERE
DE NIVEAU SUPERIEUR**

COURCELLE

* SESSION DU 11 AU 24 NOVEMBRE 1990

* SESSION DE JUIN 1991

LE COMITE REGIONAL

LA FEDERATION

L'UNION DEPARTEMENTALE

PROPOSE LA CANDIDATURE DE : M / ____ / F / ____ /

NOM : PRENOM : AGE :

ADRESSE où devront être envoyés le courrier et le programme de la session d'étude :

.....

..... Tél :

Niveau de la FORMATION SYNDICALE GENERALE :

BASE 19.. MOYEN 19..

Autres formations :

RESPONSABILITES A :

. la Région :

. la Fédération :

. l'Union départementale :

. Autres responsabilités :

.....

* cocher la session choisie

Fiche d'inscription à renvoyer avant le 5 octobre 1990
Secteur confédéral de Politique et d'Action Financières
263 rue de Paris - 93516 MONTREUIL CEDEX -
Tél : 48 51 84 40